



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Maitrise d'ouvrage

Question écrite n° 8848

### Texte de la question

M. Claude Dhinnin appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le retard important relatif à la publication des décrets d'application de la loi sur la maîtrise d'ouvrage (loi no 85-704 du 12 juillet 1985). Il lui demande de lui préciser les perspectives de publication des décrets relatifs à l'application des titres II et III devant préciser les rôles respectifs des architectes, des ingénieurs et des maîtres d'ouvrage.

### Texte de la réponse

Les trois décrets d'application des titres II et III de la loi no 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée datent du 29 novembre 1993 et ont été publiés au Journal officiel du 1er décembre 1993. Un arrêté précisera prochainement les modalités techniques d'exécution des éléments de mission définis dans le décret no 93-1268 relatif aux missions de maîtrise d'oeuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dhinnin Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8848

**Rubrique :** Marchés publics

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1993, page 4332

**Réponse publiée le :** 10 janvier 1994, page 155